

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date convocation : 25/09/2015 **Séance du : 30/09/2015** Date d'affichage : 25/09/2015
Conseillers élus : 11 Présents : 11 Votants : 11

L'an deux mil quinze et le vingt-cinq du mois de septembre, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Dominique PIARD, Maire.

Étaient présents : M. BORDET Daniel, LACONDEMINÉ Jean-François, PIARD Dominique, TREUILLET David, CHASSAGNE Marie-Claude, CROZET Marie Colette, M. LAMETAIRIE Gilles, M. MABILY Didier, M. PICHON Mikael, M. FERREIRA David, BONIN-DUFOUX Éric.

Excusé :

A été nommée secrétaire de séance : Marie-Colette CROZET

Mme le Maire ayant donné lecture des délibérations de la séance précédente, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

BOIS : ONF

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

PREMIÈREMENT,

1 – SOLLICITE l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2016 :

Parcelles dont le passage est demandé (coupes réglées)

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe
29	8.02	E4
30	6.37	E4

DEUXIÈMEMENT,

DÉCIDE la destination des coupes réglées et non réglées de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2016 :

1 – VENTE EN BLOC ET SUR PIED par les soins de l'O.N.F. des parcelles :

Parcelles	Composition (à préciser si plusieurs lots prévus)
29 et 30	

Le conseil Municipal s'est proposé à l'unanimité,

- **ACCEPTE** sur son territoire communal relevant du Régime Forestier le dépôt des bois issus de son domaine forestier, dans les conditions prévues par les différents cahiers des clauses des ventes et par le Règlement National d'Exploitation Forestière.
- **INTERDIT** la circulation des véhicules hors des chemins, cloisonnements d'exploitation et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent.
- **ACCEPTE** de faire signer le règlement d'affouage à chaque affouagiste

PROPOSITION D'ADHESION A LA COMMUNAUTES DE COMMUNES DU CLUNISOIS

Madame le Maire propose au Conseil Municipal un projet d'adhésion à la Communauté de Communes du Clunisois :

- Considérant que les habitants de notre commune participent à la vie du Clunisois et sont usagers de ses activités et de ses services, notamment dans les domaines du commerce de détail, des services sanitaires et sociaux, du sport, de la vie associative, de la vie culturelle et événementielle, sans oublier la carte scolaire qui nous rattache aux établissements de Cluny (collège et lycée) depuis toujours,
- Considérant la gamme de services publics à la population offerts par la Communauté de Communes du Clunisois (service emploi, relais service public, espace de télétravail, piscine couverte, animations péri-éducatives, transport scolaire, centres de loisirs, club jeunes, multi-accueil, relais assistance maternelle, école intercommunale de musique et de danse, boulodrome, etc),
- Considérant la proximité géographique de notre commune avec la Communauté de Communes du Clunisois (moins de 10 minutes) et les flux naturels constatés, la grande majorité des actifs de la commune de Bourgvilain travaillent sur les bassins du Clunisois et du Mâconnais,
- Prenant en compte le caractère rural de la Communautés de Communes du Clunisois, dont la population moyenne, hors Cluny, est de 200 habitants par communes,
- Prenant en compte la proximité de la RCEA traversant ces territoires qui est un atout majeur,
- Prenant en compte la loi NOTRE qui traduit la volonté du législateur que les communautés de communes aient une taille suffisante et qu'elles **correspondent aux bassins de vie**,

Le conseil Municipal s'est proposé à l'unanimité,

- en faveur du rattachement de notre commune à la Communauté de Communes du Clunisois.

DEVIS DEBROUSSAILLEUSE

Mme le Maire fait part au conseil municipal qu'il convient de réparer la débroussailleuse de la commune,

La SARL DUBIEF MOTOCULTURE propose la réparation du matériel pour un montant de 272,66 € hors taxe.

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter le devis de la SARL DUBIEF MOTOCULTURE pour la réparation de la débroussailleuse et autorise le maire à le signer.

RALLYE DES VINS 2016

Où l'exposé de Mme le Maire concernant

- la proposition de l'Association du rallye des vins Mâcon de réaliser sur la Commune une épreuve chronométrée du 33^{ème} Rallye des vins Mâcon le samedi 11 juin 2016
- **considérant** que cette manifestation se déroule depuis de nombreuses années sur la Commune en permettant le revenu d'une buvette pour les associations locales

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **prend une position de principe favorable à l'unanimité** à la tenue de l'épreuve chronométrée du 33^{ème} Rallye des vins Mâcon le samedi 11 juin 2016

QUESTION DIVERSES

1. ECOLE

Problème d'odeurs : la fosse septique devant le portail de l'école ainsi que celle située la cour seront vidées

2. POUBELLES DE LA MAIRIE : il a été constaté qu'à plusieurs reprises il y avait eu des dépôts de verre, de plastique, etc dans les poubelles, voir même aux abords des poubelles, destinées à la mairie / cantine / école. De ce fait le conseil municipal réfléchit à l'installation d'un cache conteneur afin de palier à ce genre de problème.

Séance levée à 22h10